CANADA
Province de Québec
District:
Localité:
N° de dossier:

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse
et

Partie

Partie

Partie

Partie

Partie

1. Remplir <u>obligatoirement</u> cette page lors du dépôt d'un <u>1er protocole de l'instance ou d'une proposition de protocole de l'instance</u>. Elle doit être placée devant le protocole ou la proposition de protocole de l'instance (avant la page 1) et y être agrafée.

Cour du Québec

- 2. Ne pas remplir ni joindre cette page lors du dépôt d'un protocole de l'instance modifié.
- 3. Cocher les cases applicables à l'instance. Une réponse positive (ou l'absence de réponse) implique que le protocole ou la proposition de protocole de l'instance sera présenté au tribunal pour examen.

Les parties demandent une prolongation de délai : (ligne 3 du protocole)	☐ Oui ☐ Non
À l'occasion du dépôt du 1 ^{er} protocole, les parties demandent une gestion d'instance : (ligne 4 du protocole)	☐ Oui ☐ Non
La durée approximative de l'instruction est de plus de 1 jour : (ligne 5 du protocole)	☐ Oui ☐ Non
Les parties prévoient produire plus d'une expertise par partie : (ligne 19 du protocole)	☐ Oui ☐ Non
Une personne est non représentée par avocat :	☐ Oui ☐ Non
Les parties ont convenu que la défense sera écrite : (ligne 24 du protocole)	☐ Oui ☐ Non
Les parties conviennent de désigner un procureur à l'enfant : (ligne 18 du protocole)	☐ Oui ☐ Non

CANADA Province de Québec District : Localité : N° de dossier :		COUR DU QU (Chambre de I			
		C.	Partie demanderesse	€	
		et	Partie défenderesse		
			Partie		
		(art. 148 C.p.c.)			
1.	Nature du litige : Déclaration d'admissibil	<u> </u>			
2.	Dernière date à laquelle la demande a ét	:é signifiée à toutes les pa	arties :		
3.	Demande de prolongation du délai pour l pour le 1er protocole (prolongation der pour un protocole subséquent (avec a	mandée de (mois))	∐ Oui	∐ Non
4.	À l'occasion du dépôt du 1er protocole, les (pour un protocole subséquent, les parties do			☐ Oui	☐ Non
5.	Durée approximative de l'instruction de : 1 jour et moins plus de 1 jour Nombre d'heures estimées :				
6.	Questions en litige et théorie de la cau Selon la partie demanderesse :	ıse			
	Selon la partie défenderesse :				
	Selon la partie :				
7.	Conventions et engagements (autres qu	ue ceux énoncés ailleurs au	protocole):		

MOYENS PRÉLIMINAIRES ET INCIDENTS			
8.	Moyens déclinatoires		☐ Oui ☐ Non
		Soumis par	Date limite
9.	☐ Renvoi dans un autre district		
10.	Autre moyen déclinatoire (avec référence à l'article du C.p.c.) :		
11.	Moyens d'irrecevabilité		☐ Oui ☐ Non
12.	Préciser le moyen d'irrecevabilité (avec référence à l'article du C.p.c) :	Soumis par	Date limite
13.	. Autres moyens		
14.	Préciser le moyen (avec référence à l'article du C.p.c.) :	Soumis par	Date limite
45	tu attianta		
15.	Incidents	Soumis par	Oui Non Date limite
16.	☐ Intervention d'un tiers (art. 184 C.p.c.) :	Codimo par	Date infine
	Nature :		
17.	Autre incident (avec référence à l'article du C.p.c.) :		
	Nature :		
18.	Procureur à l'enfant		
	Les parties conviennent de désigner un procureur à l'enfant		Oui Non
	Avocat à être nommé (indiquer le nom du procureur) :		Date limite
	Demande de nomination sera présentée par :		
	PERTISES		T
19.	Nombre total d'expertises (incluant l'expertise commune), si plus d'un par partie	ne expertise	
20.	Expertise(s) commune(s)		☐ Oui ☐ Non
	Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148, al. 4 C.p.c.) :		
	Nature :		<u> </u>
	Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :		
21.	Expertises de la partie demanderesse		☐ Oui ☐ Non
	Nature :		
	Nombre d'expertises :		
	Date limite pour le dénôt :		

22.	Expertises de la partie défenderesse	☐ Oui ☐ Non
	Nature :	
	Nombre d'expertises :	
	Date limite pour le dépôt :	
23.	Expertises d'une autre partie	☐ Oui ☐ Non
	Nature :	I
	Nombre d'expertises :	
	Date limite pour le dépôt :	
DEF	ENSE	
24.	La partie défenderesse énonce sommairement ses moyens de défense (art. 154 et 170, al. 2 C.p.c.) (indiquer les motifs) :	
	(art. 154 of 176, al. 2 c.p.c.) (malquer les mouls).	
25.	Défense écrite (art. 148, al. 5 et art. 171 C.p.c.)	☐ Oui ☐ Non
	Date limite de la production de la défense :	
COI	MMUNICATION DE LA PREUVE	
COM	MMUNICATION DE LA PREUVE Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.)	Date limite
CON 26.		Date limite
	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.)	Date limite
26.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande :	Date limite
26. 27.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense :	Date limite
26. 27. 28.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de :	Date limite
26. 27. 28.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de :	Date limite
26. 27. 28.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur : Liste des pièces admises par le défendeur :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur : Liste des pièces admises par le défendeur :	Date limite
26. 27. 28. 29.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur : Liste des pièces admises par le défendeur :	Date limite
26. 27. 28. 29. 30.	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.) Dépôt des pièces en demande : Dépôt des pièces en défense : Dépôt des pièces de : Liste des pièces admises par le demandeur : Liste des pièces admises par le défendeur : Liste des pièces admises par le :	Date limite

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT			
35. Demande d'inscription pour instruction et juger	Demande d'inscription pour instruction et jugement		
ou	Elle sera produite à l'intérieur du <u>délai de rigueur</u> déterminé selon l'art. 173 al.1 C.p.c. ou		
Les parties sollicitent une prolongation du délai	de mois (art. 148 al. 8, 158 al. 7 et 173 C.p.c.).		
COMMUNICATION, NOTIFICATION ET SIGNIFICATION			
Modes de notification que les parties entendent utiliser (art. 109 à 140 et 148, al. 9 C.p.c.) :			
Le	Le		
Partie demanderesse	Partie défenderesse		
ou	ou		
Me	Me		
Avocat(s) en demande	Avocat(s) en défense		
Le	Le		
Partie	Partie		
ou	ou		
Me	Me		
Avocat(s)	Avocat(s)		